

Publicité

➤ **Allergie à la publicité.** En lien avec une étude d'Ipsos, *CBNews*, magazine spécialisé dans la publicité estime que 2007 marque un décrochage des Français vis-à-vis de la publicité : 30% se déclarent publiophobes (un pourcentage jamais atteint), 79% jugent la publicité "envahissante", 65% "banale", 58% "agressive", 51% "dangereuse"... Espérons que cette prise de conscience s'accompagne d'un recul des flots publicitaires.

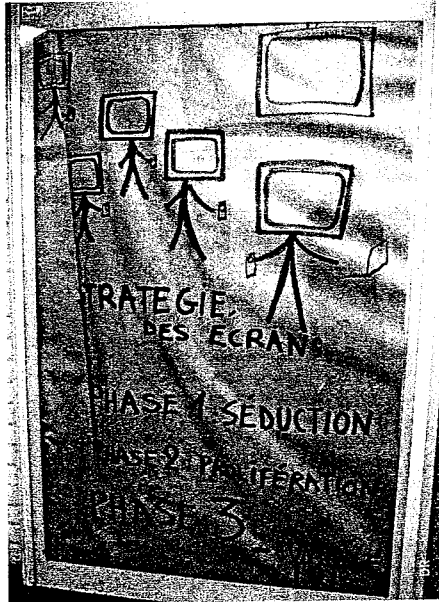
➤ **Paris : peine symbolique confirmée.** Sept militants du collectif des *Déboulonneurs* sont passés en appel le 5 mars 2008. Le tribunal a confirmé le jugement du 9 mars 2007 : un euro d'amende symbolique pour avoir "barbouillé" des panneaux publicitaires publiquement le 28 octobre 2006.



➤ **Paris : nouvelle forme de procès à venir.** Le 8 octobre 2007, Alexandre Baret est interpellé alors qu'il vient de coller un autocollant antipublicitaire sur une publicité dans une rame du RER. Après échanges de correspondances, la SNCF lui envoie, le 21 février 2008, une amende à payer de 45 € et lui indique qu'à défaut de paiement, le procès-verbal serait transmis aux autorités judiciaires. Alexandre Baret a alors répondu qu'il préférerait passer en procès pour expliquer son geste. Donc procès en attente. Contact : *La Barbe !, CDD, 24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris.*

➤ **Paris : publicité innovante.** Le 14 mars 2008, devant des milliers de personnes, quelques dizaines de militants ont ouvert les panneaux publicitaires dans plusieurs stations et ont remplacé les affiches publicitaires par des affiches de libre expression.

[photos ci-dessous]



(juin 2008)

Publicité

➤ **Lille : ils se dénoncent.** Déçus de ne pas être interpellés après un barbouillage public réalisé sur le Grand Boulevard, le 22 avril 2008, six déboulonneurs, accompagnés par une trentaine de témoins, se sont ensuite rendus au commissariat pour se dénoncer.

➤ **Amiens : forte amende.** Deux déboulonneurs qui avaient écrit "pollution mentale" sur un panneau publicitaire le 27 octobre 2007 sont passés en procès le 29 avril 2008. Le tribunal correctionnel les a condamnés à 600 € d'amende chacun, la plus lourde peine prononcée pour le moment.

20 MINUTES
(PARIS)
30-4-2008

Deux antipub écopent d'une lourde amende

Deux militants antipublicité, membres du Collectif des déboulonneurs, ont été condamnés hier à payer 600 € d'amende chacun par le tribunal correctionnel d'Amiens. Le 27 octobre 2007, les deux hommes, âgés de 22 et 29 ans, avaient inscrit avec de la peinture noire indélébile « Pollution mentale » sur un panneau publicitaire lumineux et déroulant de 4 x 3 m.

LES INROCKUPTIBLES
n° 649 (6-5-2008)

25 novembre 2005, Paris. Les Déboulonneurs en action.



Francis Elie/AFP

plus stricte de l'affichage publicitaire et barbouille les panneaux chaque quatrième vendredi du mois. Forts d'un réseau solide en province, les Déboulonneurs taguent à visage découvert et se laissent volontiers appréhender par les forces de l'ordre, à qui ils expliquent leur démarche en espérant pouvoir porter leur combat à la barre.

www.deboulonneurs.org

sans-domicile fixe. Installé pendant plus de trois mois, le campement fera des émules dans toute la France et aboutira au vote de la loi - contestée - sur le logement opposable. Un an et demi plus tard, la croisade médiatique d'Augustin Legrand continue.

www.lesenfantsdedonquichotte.com

LES DÉBOULONNEURS

Lutter contre l'overdose de pub
Né en 2005 à Paris, le collectif antipub milite pour une régulation

MINISTÈRE DE LA CRISE DU LOGEMENT

Aider les mal-logés

Depuis janvier 2006, le ministère de la Crise du logement s'est établi dans un immeuble réquisitionné rue de la Banque à Paris. Alliance du DAL, de Maccagnan et de Jeudi noir, le ministère regroupe ceux qui militent auprès des mal-logés. Véritable "pôle" de la contestation qui propose ses locaux à de nombreuses associations militantes, le ministère devra changer